

DÉPARTEMENT DES YVELINES
 Arrondissement de RAMBOUILLET
 Canton de
 Saint-Arnoult-en-Yvelines
 8888 8888
Commune de
SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MAI 2013

L'an deux mil treize, le vingt-et-un mai à 20h30

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de **Monsieur Jean-Claude HUSSON, Maire.**

Étaient présents :

Mr HUSSON. Mme GNEMMI. Mr. DEROFF. Mme COLIN. Mme THAUVIN B.
 Mr BRUNEAU. Mme COHEN. Mr COUBLE. Mr MARINOT. Mme PIRIOU.
 Mme AYDINLIS. Mr ALISON. Mr PUJOL. Mr AUBERTIN. Mr BARAUT.
 Mme BRETAGNE *. Mme RIERA-UBIERGO. Mme THAUVIN M. Mr HILLAIRET.
 Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Mr SALVARY	↳	pouvoir à Mme COHEN
Mme DHERS	↳	pouvoir à Mme BRETAGNE
Mme BUI QUANG DA	↳	pouvoir à Mr MONNIN
Mme POUSSINEAU	↳	pouvoir à Mr HILLAIRET
Mme MALOISEL	↳	pouvoir à Mme DENIZOT

* Mme BRETAGNE arrive à 20h42

Monsieur Pierre-Jean AUBERTIN a été élu Secrétaire de séance

8888 8888

Date de convocation : 14 mai 2013

Date d'affichage : 29 mai 2013

8888 8888

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Pierre-Jean AUBERTIN secrétaire de séance. Monsieur Pierre-Jean AUBERTIN est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.



DECISIONS prises depuis le Conseil Municipal du 09 avril 2013 :

n°	Date	Service	Objet	Montant en €	Date Visa Sous-Préfecture
23	15.03	Animation Culture	Signature d'un contrat de concession des droits d'une œuvre audiovisuelle avec la société M2R Films pour une projection publique du film « les moissons du futur » suivi d'un débat le 07 avril 2013 au Cratère	150.00 € HT	15.04
24	10.04	Bâtiments	Signature d'un avenant au contrat de prestations techniques de vérification des installations dans les bâtiments ainsi que les aires de jeux avec la société APAVE	5 110.00 € HT	22.04
25	09.04	Animation Culture	Signature d'une convention avec l'USSA pour la tenue du spectacle d'escalade « Hisse et Haut » le 24 avril 2013	/	23.04
26	26.04	Voirie-Jeunesse	Prolongation de la convention entre le Collège Georges Brassens et la commune pour le prêt d'un minibus communal à titre gracieux pour une durée de 2 ans à dater du 06 juillet 2013	/	
27	29.04	Animation Culture	Tarifs des places de la projection du film « des abeilles et des hommes » du 26 mai 2013 au Cratère	Tarif unique à 3.50 €	
28	30.04	Urbanisme	Mandater maître BENOIT, avocate au Barreau de Paris pour défendre et soutenir la commune dans la procédure engagée devant le Tribunal Administratif de Versailles dans l'affaire avec Monsieur XX	/	
29	03.05	Animation Culture	Signature d'un contrat de prestation avec l'entreprise « Show vision » pour le repas de la soirée de gala des 20 ans du jumelage allemand Freudenberg du 11 mai 2013	38.80 € par personne	
30	13.05	Scolaire	Prolongation de la durée initiale du marché de service de fourniture en liaison froide de repas aux restaurants scolaires et adultes avec la société Yvelines Restauration jusqu'au 31 décembre 2013	/	



Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2013 :

Secrétaire de séance : Madame AYDINLIS

Monsieur PUJOL souhaiterait qu'à la page 14 du procès-verbal, les propos qui étaient difficilement audibles soient repris intégralement :

Intervention de Monsieur PUJOL : « La discussion que nous avons eu avant les élections avec le groupe avec lequel nous discutons (groupe de soutien à la liste de Jean-Claude HUSSON) était contre la vidéo-protection »

Réponse du Maire : « Tout à fait »

Monsieur PUJOL reprend la parole : « Et ce changement de position est tout à fait regrettable »

Réponse du Maire : « J'en prend note ».

**

Monsieur CHEVALLIER souhaiterait que des précisions concernant son intervention lors du DOB soient reprises dans le procès-verbal, comme suit :

« Il s'agissait de la contribution au DOB du groupe « Pour Un Nouvel Elan ».

1 ère feuille : comparaison de l'évolution de 2007 à 2011 de la commune de St Arnoult avec les communes de la strate, en reprenant les chiffres fournis par Mr l'Adjoint aux Finances.

	SAY	Strate
- Dépenses réelles de fonctionnement	- 1.47 %	+ 8.70 %
Indice INSEE des prix à la consommation	8.53 %	8.53 %
	-----	-----
	10.00 %	0.16 %

En tenant compte de l'inflation on peut dire que SAY a diminué ses dépenses de fonctionnement de 10 % en 6 années alors que les communes de la strate les maintenaient au même niveau.

- Recettes réelles de fonctionnement	+ 1.30 %	+ 13.50 %
Indice INSEE des prix à la consommation	8.53 %	8.53 %
	-----	-----
	- 7.23 %	+ 4.97 %

Toujours en tenant compte de l'inflation SAY a vu ses recettes de fonctionnement diminuer de plus de 7 % alors que les communes de la strate augmentaient les leurs de près de 5 %. Si on prend l'année 2012, la baisse des recettes de fonctionnement de SAY atteint plus de 14 %.

2 ème feuille :

- Evolution de la dette par habitant + 57.3 % - 5.31 %
Si on prend en compte l'année 2012 la hausse de l'endettement par habitant atteint 63 %.

Ce qui est inquiétant c'est de voir sur la même période (2007 à 2011)

le total cumulé des dépenses d'équipement 971 € 1 556 €

Comment peut-on expliquer que la dette par habitant augmente de plus de 57 % à SAY contre une baisse de 5 % pour les communes de la strate alors que dans le même temps les communes de la strate ont investi 1 556 € par habitant et SAY seulement 971 € ?

Que financent réellement les emprunts ?

**

Suite aux différentes remarques, Monsieur le Maire indique que le procès-verbal de séance n'est pas « in extenso », néanmoins les remarques ou corrections demandées lors des séances sont systématiquement reprises et indiquées sur le procès-verbal ultérieur.

Il est reprécisé que les déclarations ou remarques transmises par voie électronique peuvent faire l'objet d'une retranscription intégrale systématique sur le procès-verbal.

**

Sous réserve des corrections apportées, le procès-verbal de la séance du 26 février 2013 est adopté à l'unanimité.

☞ ☞

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 mars 2013 :

Secrétaire de séance : Monsieur ALISON

**

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

☞ ☞

DÉLIBÉRATIONS

01 – DCM 2013/055 - Règlement et tarifs périscolaires 2013-2014

SUR le rapport de Madame COLIN,

APRES en avoir délibéré, à la majorité,

24 voix pour

04 voix contre : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

1 abstention : Mr JEANTET

. **DECIDE** de fixer les tarifs des services périscolaires pour l'année 2013/2014 comme indiqué dans le règlement intérieur joint en annexe. (disponible en mairie).

. **FIXE** les périodes de facturation par période entre chaque vacance scolaire.

. **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes les formalités administratives, techniques et financières nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération et à signer tous documents s'y rapportant.

☞ ☞

02 – DCM 2013/056 – Création d'une Entente entre la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines et la Communauté de Communes « CAPY » relative à la mutualisation de la gestion du service assainissement, ainsi que de la Commission Spéciale chargée d'y représenter la commune

SUR le rapport de Monsieur Jean-Michel BRUNEAU,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

20 voix pour

09 voix contre : Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

DECIDE de conclure pour douze années, une Entente entre la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines et la Communauté de Communes « Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines » (« CAPY »), destinée à gérer une mutualisation de leurs services publics d'assainissement respectifs.

DECIDE de créer une Commission Spéciale composée de trois membres désignés en son sein au scrutin secret, pour le représenter aux Conférences de l'Entente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention d'Entente jointe à la présente, pour la durée ci-dessus mentionnées.

AUTORISE aussi Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.



03 – DCM 2013/057 – Election des trois membres de la Commission Spéciale devant siéger aux conférences de l'Entente conclue entre la commune et la Communauté de Communes « CAPY »

VU sa délibération du 21 mai 2013 décidant de créer une Entente entre la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines et la Communauté de Communes « Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines » (« CAPY »), destinée à procéder à une mutualisation de leurs services publics d'assainissement respectifs, et créant une Commission Spéciale composée de trois membres désignés au sein du Conseil Municipal au scrutin secret, pour représenter celui-ci aux Conférences de l'Entente,

CONSIDERANT la nécessité d'élire ces trois membres devant constituer la Commission Spéciale de Saint-Arnoult-en-Yvelines afin de siéger dans le cadre des Conférences que tiendra ladite Entente, pour qu'y soient débattues les questions d'intérêt commun,

Il est procédé en conséquence au vote à bulletin secret pour désigner ces trois membres :

**

Sont candidat(e)s :

- Mr Jean-Michel BRUNEAU
- Mr Jean-Claude HUSSON
- Mr Pierre-Jean AUBERTIN

Le dépouillement donne les résultats suivants :

Résultats obtenus :

- Mr Jean-Claude HUSSON : 19 voix
- Mr Jean-Michel BRUNEAU : 19 voix
- Mr Pierre-Jean AUBERTIN : 19 voix
- 10 bulletins blancs

Sont élus :

- Mr Jean-Claude HUSSON : 19 voix
- Mr Jean-Michel BRUNEAU : 19 voix
- Mr Pierre-Jean AUBERTIN : 19 voix

membres de la Commission pour représenter la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines au sein de l'Entente conclue avec la CAPY, afin d'y prendre toutes décisions en rapport avec l'objet de l'Entente et en demander la ratification au Conseil Municipal pour les rendre exécutoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents, qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.



04 – DCM 2013/058 – Vote de la Redevance communale d'Assainissement pour l'année 2013 à compter du 1^{er} juin 2013

Après en avoir délibéré, à la majorité,

20 voix pour

09 voix contre : Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT Mme MALOISEL

• **FIXE** la nouvelle valeur de la redevance communale d'assainissement pour l'année 2013 à 1,50 € HT par mètre cube à compter du 1^{er} juin 2013.

• **PRECISE** qu'une facturation minimale, basée sur une consommation de 30 mètres cubes, sera appelée chaque année.



05 – DCM 2013/059 – Décision modificative n°1 du Budget Annexe d'Assainissement

SUR le rapport de Monsieur Bruneau,

Après en avoir délibéré, à la majorité,

20 voix pour

09 voix contre : Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT Mme MALOISEL

ADOpte la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe de l'assainissement de la Commune telle que présentée ci-après :

		Prévu 2013	DM1	TOTAL
Chapitre 11 : Charges à caractère général		108 585,00 €	138 833,00 €	247 418,00 €
604	Achats d'études, prestations de service	2 200,00 €		2 200,00 €
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	4 000,00 €	21 000,00 €	25 000,00 €
6062	Produits de traitements		10 000,00 €	10 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		21 000,00 €	21 000,00 €
6064	Fournitures administratives			- €
6066	Carburants			- €
611	Contrats de prestation de service		46 000,00 €	46 000,00 €
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	68 885,00 €		68 885,00 €
6161	Assurance multirisque		1 500,00 €	1 500,00 €
617	Etudes et recherches	6 000,00 €		6 000,00 €
618	Divers			- €
6226	Honoraires	5 000,00 €		5 000,00 €
6228	Divers	20 000,00 €		20 000,00 €

6231	Annonces et insertions	2 500,00 €		2 500,00 €
6262	Frais de télécommunication		1 500,00 €	1 500,00 €
627	Services bancaires et assimilés			- €
6287	Rbrst de frais		23.588,60 €	23.588,60 €
6288	Autres			
Chapitre 12 : Charges de personnel et frais assimilés		0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
6215	Personnel affecté par la CT de rattachement		8 000,00 €	8 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur		17 000,00 €	17 000,00 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits				
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		100,00 €	2 000,00 €	2 100,00 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante		100,00 €	2 000,00 €	2 100,00 €
6541	Créances admises en non-valeur		2 000,00 €	2 000,00 €
658	Autres charges de gestion courante	100,00 €		100,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		108 685,00 €	151.588,60 €	260.273,60 €
Chapitre 66 : Charges financières		6 100,00 €		6 100,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 600,00 €		
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 500,00 €		
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles		3 000,00 €	5 000,00 €	8 000,00 €
6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés			
673	Titres annulés sur exercice antérieur	3 000,00 €		3 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles		5 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et provisions				
Chapitre 022 : Dépenses imprévues				

TOTAL DES DEPENSES REELLES		117 785,00 €	156.588,60 €	274.373,60 €
Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement		108 650,61 €	14.244,40 €	122.895,01 €
Chapitre 042 : Opé. D'ordre de transfert entre sections		174 470,00 €		174 470,00 €
6811	Dotations aux amortissements des immo.	174 470,00 €		174 470,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		283 120,61 €		297.365,01 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNT		400 905,61 €	170 833,00 €	571 738,61 €

INVESTISSEMENT :

- D 21311 : Bâtiments d'exploitation – Opération 25 : + 14.244,40 €
- R 021 : Virement de la section d'exploitation : + 14.244,40 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.

☞ ☞

06 – DCM 2013/060 - Facturation Eau et Assainissement – Convention avec le SIAEP

Après en avoir délibéré, à la majorité,

20 voix pour

09 voix contre : Mr HILLAIRET. Mme BUI QUANG DA. Mme POUSSINEAU. Mr MONNIN. Mr JEANTET. Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT Mme MALOISEL

- **DÉCIDE** de confier la facturation du service public d'assainissement collectif au S.I.A.E.P.
- **ENTERINE** les termes de la convention pour la facturation de l'assainissement, qui demeurera annexée aux présentes.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents s'y rapportant.

☞ ☞

07 – DCM 2013/061 - Création d'un poste d'Attaché Principal – Suppression d'un poste d'Attaché Territorial

SUR le rapport de Monsieur BRUNEAU,

APRES en avoir délibéré, à la majorité,

25 voix pour

04 voix contre : Mr CHEVALLIER. Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL.

- **DÉCIDE** de créer le poste suivant :
 - ↳ Un poste d'attaché principal à temps complet pour une quotité de travail de 100 %.
- **DÉCIDE** de supprimer le poste d'attaché territorial vacant.

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.



08 – DCM 2013/062 - Création de deux emplois en Contrats Avenir

SUR le rapport de Monsieur BRUNEAU,

APRES en avoir délibéré, à la majorité,

26 voix pour

03 abstentions : Mr LAINO. Mme DENIZOT. Mme MALOISEL

- **DÉCIDE** de créer les postes suivants :

↳ deux postes emplois avenir sur le grade d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en conséquence et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.



09 – DCM 2013/063 – Décision modificative n°1- Budget de la Commune

SUR le rapport de Monsieur DEROFF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **VOTE** la décision modificative n°1 de la Commune pour l'année 2013 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

Intitulés	Dépenses proposition	recettes proposition
FONCTIONNEMENT (article – fonction)		
R – 7062 – 3 – Redevances et droits des services à caractère culturel		+840,00 €
D – 6247 – 3 – Transport Collectif	+840,00 €	
D – 673 – 0 – Titres annulés sur exercice antérieur	+ 15 522,00 €	
D-61523 – 0 – Voies et réseaux	- 15 522,00 €	
R – 7788 – 0 Produits exceptionnels divers		+ 2 140,00 €
D – 678 – 0 Autres charges exceptionnelles	+ 2 140,00 €	
Total fonctionnement	+2 980,00 €	+ 2 980,00 €
Intitulés	Dépenses proposition	recettes proposition
INVESTISSEMENT (article –opération – fonction)		
D – 165 – 0 - ADMIN	+ 5 000,00 €	
D – 2188-8-109 (Autres immobilisations corporelles – Mobilier urbain)	- 5 000,00 €	
D – 2188 –104 – 8 (Autres immobilisations corporelles – opération Equipements services espaces verts - Gazelle)	+1 136,92 €	
D – 2188-30-8 (Autres immobilisations corporelles – opération Equipements voirie-Gazelle)	- 1136,92 €	
Total investissement	0,00 €	0,00 €

- **AUTORISE** le Maire à procéder au remboursement de la facture du dégât des eaux payée par Dimension Coiffure pour un montant de 2 140,00 €



10 – DCM 2013/064 – Décision modificative n° 1- Budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma le Cratère

SUR le rapport de Monsieur DEROFF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

▪ **ADOPTÉ** la Décision Modificative n° 1 du Budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma le Cratère telle que présentée ci-après :

	proposition
FONCTIONNEMENT	
D 64111 - 3 – rémunération principale	+ 1 600,00 €
D - 62871 - 3 – remboursement de frais à la collectivité de rattachement	- 1 600,00 €

• **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.



11 – DCM 2013/065 – Autorisation permanente du comptable pour les actes de poursuites - Convention pour le recouvrement des produits locaux

SUR le rapport de Monsieur DEROFF,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

▪ **AUTORISE** le comptable de Saint-Arnoult-en-Yvelines à exercer l'ensemble des actes de poursuites subséquents.

▪ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à l'application des dispositions de la présente délibération.



12 – DCM 2013/066 – Mise en place de la Télé-Assistance - Convention avec le Conseil Général

SUR le rapport de Madame Janine COHEN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **ENTERINE** les termes de la convention tripartite entre le département des Yvelines, la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines et la Société VITARIS, annexée à la présente délibération.

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et plus généralement, tous documents s'y rapportant.

• **TRANSFÈRE** au C.C.A.S. de la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines la compétence « Télé-assistance ».



13 – DCM 2013/067 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable - Remplacement partiel de la toiture du tennis couvert

SUR le rapport de Madame GNEMMI,

APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer une Déclaration Préalable concernant les travaux de remplacement partiel de la toiture du tennis couvert et tous les documents s'y rapportant



14 – DCM 2013/068 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable - Remplacement des huisseries à l'école Camescasse

SUR le rapport de Madame GNEMMI,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable concernant les travaux de remplacement des huisseries, portes et fenêtres de l'école élémentaire Camescasse et à signer tous les documents s'y rapportant

☞ ☞

15 – DCM 2013/069 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable - Remplacement des huisseries à l'école maternelle Jeu de Paume

SUR le rapport de Madame GNEMMI,
APRES en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable concernant les travaux de remplacement des huisseries, portes et fenêtres de l'école maternelle Jeu de Paume et à signer tous les documents s'y rapportant

☞ ☞

16 – DCM 2013/070 - Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable - Remplacement des huisseries au groupe scolaire Guhermont

SUR le rapport de Madame GNEMMI,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une Déclaration Préalable concernant les travaux de remplacement des huisseries, portes et fenêtres de l'école du Groupe Scolaire Guhermont et à signer tous les documents s'y rapportant.

☞ ☞

***L'ordre du jour étant épuisé,
Monsieur le Maire lève la séance à 23h 55***

le Maire

Jean-Claude HUSSON